

ÉDITION SPÉCIALE
OCTOBRE 2010

La lettre de la Mission Régionale pour l'Éducation de Base en Haute-Normandie



Le Pôle Lutte contre l'Illettrisme & la chargée de mission illettrisme auprès du Préfet de Région & de l'ANLCl

SOMMAIRE

- ◆ Edito p.1
- ◆ La lutte contre l'illettrisme vue par la première chargée de mission « Illettrisme » de Haute-Normandie p.2
 - Introduction ou comment ne jamais renoncer... p.2
 - La lutte contre l'illettrisme : un défi collectif au sein des territoires p.2
 - Du PAREB 1 au PAREB 2... p.4
 - Développement local et formation de base p.6
- ◆ Echanges... p.7
 - Avec Danielle COLOMBEL p.7
 - Portrait de Catherine BELMANS p.8
- ◆ L'Echo d'un Réseau p.9
 - Par :
Médiaformation
Education et Formation
A.I.f.a formation
Le Conseil Régional
...et autres contributeurs...
- ◆ Idées de lecture haut-normandes... p.12

EDITO

Envahi par un quotidien de plus en plus stressant où l'exigence rivalise avec l'urgence, rares sont les occasions de nous en éloigner un peu, le temps d'une lecture, vers un lieu où l'on pourrait s'affranchir de l'actualité pour s'offrir de nouvelles perspectives.

Alors pourquoi ne pas profiter d'un événement important, en l'occurrence le départ à la retraite de Danielle Colombel, Chargée de Mission auprès du Préfet et de l'ANLCl, pour ce petit arrêt sur journal, avec ce numéro spécial de la Lettre de la Mireb ... avant de tourner la page.

Mais avant qu'elle la tourne effectivement pour de bon, demandons lui encore ainsi qu'à ceux et celles qui ont œuvré lors de ces années pionnières, de revenir quelques chapitres en arrière, sur un passé parfois sinueux et souvent laborieux car il peut nous aider à mieux saisir le présent et envisager lucidement l'avenir.

Certes cette lecture ne peut être que trop succincte au regard de cette longue lutte contre l'illettrisme menée collectivement dès la première heure, mais elle reste toujours instructive pour comprendre comment des acteurs peuvent s'extraire de la contingence, puis affirmer la nécessité et ouvrir ainsi vers le possible.

Remercions à cet égard le travail opiniâtre de Danielle Colombel.

Son action a marqué le paysage Haut Normand et fut déterminante dans bien des situations. Elle s'inscrit dans l'histoire peu médiatisée, car incomprise et portée par des acteurs de terrain souvent invisibles, de ce militantisme humaniste.

Et cette histoire, tous à nos niveaux selon la singularité de nos missions, le Centre de Ressources Illettrisme est bien placé aussi pour en parler, nous avons su l'écrire avec toute notre énergie, accompagnés et facilités en cela par celle de Danielle Colombel.

En retour, j'en suis sûr, elle ne démentirait pas pour autant cette phrase de Martin Luther King « ce n'est pas nous qui faisons l'histoire, c'est l'histoire qui nous fait ».

Et la fin de l'histoire ? Et bien, en déplaçant à un Francis Fukuyama, elle n'est pas pour demain...du moins en Haute Normandie.

Jean-Philippe MERCIER
RESPONSABLE DU PÔLE «LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME» DU CREFOR

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME PAR LA PREMIERE CHARGEE DE MISSION « ILLETTRISME » DE HAUTE-NORMANDIE, DANIELLE COLOMBEL

Introduction...ou comment ne jamais renoncer...

Une mission où les qualités de persévérance, de ténacité voire même d'esprit « bagarreur » sont impératives...sinon, il y a urgence à jeter l'éponge vite, très vite ...

Lors d'une rencontre des chargés « illettrisme » à Nantes en 1995, avec des institutionnels de différentes régions, il m'avait été demandé d'intervenir sur les ingrédients nécessaires pour la construction d'une politique régionale et de sa mise en œuvre. Une demande quasi identique m'a été également faite pour la remise du prix international d'alphabétisation Roi Séjon au GPLI (groupe permanent de lutte contre l'illettrisme) de l'Unesco en 1998.

Et enfin, les organisateurs de l'Université d'hiver de la formation professionnelle ayant demandé à l'ANLCI (agence nationale de lutte contre l'illettrisme) de porter à la connaissance des participants, à la fois le rôle de ses chargés de mission illettrisme et une politique régionale représentative, sa directrice, MT Geffroy, a souhaité que j'intervienne.

Ces trois temps d'intervention, 1995, 1998 et 2004 m'ont permis d'exprimer à la fois le caractère souligné dans le titre de cette introduction mais aussi les « points clés » de la construction d'une politique régionale.

Trois temps, trois interventions, trois points clés et en octobre 2010, rien à renier.

La conviction, toujours de la conviction pour le chargé de mission, être partout, être à la fois pilote et acteur.

La volonté pour les institutionnels, et donc de la conviction, pour réaffirmer le droit à l'éducation pour tous tout au long de la vie et de la volonté pour faciliter l'accès à ce droit sans lequel l'équité n'est pas au rendez-vous.

C'est la concomitance de la construction d'un projet politique et d'un partenariat qui fera la réalité de cette politique régionale.

Le projet :

- projet global en ce qu'il couvre tant le champ de la prévention que de la formation,

- projet global et partagé avec l'ensemble des services, des partenaires et des acteurs tant dans son analyse des besoins que des réponses à apporter,
- projet global et intégré aux politiques territoriales, aux différents plans, aux politiques spécifiques etc,

Les partenaires : l'indispensable collaboration

- leur accord sur une philosophie commune,
- la coconstruction d'un projet collectif « d'actions éducatives » qui répond à la problématique régionale de l'illettrisme,
- le double objectif partagé : partir des besoins des personnes et de leur culture (leurs acquis, leurs savoirs, leurs savoir-faire), proposer des actions de qualité qui répondent à l'impératif d'autonomie des personnes au regard des savoirs de base dans une société de l'écrit.

En 2010, les propositions actuelles pour le futur PAREB 2 sont dans cette ligne : à poursuivre...

La lutte contre l'illettrisme : un défi collectif au sein des territoires

Reprise de l'article paru dans la revue du centre info « Actualité de la formation permanente » n°190 de Mai-juin 2004

La déclinaison régionale de lutte contre l'illettrisme fait appel à une démultiplication de la culture partenariale des groupements régionaux de lutte contre l'illettrisme (GRLI). De multiples acteurs intervenant dans les champs politique, administratif, économique et social sont mobilisés pour participer au réseau des Ateliers de Formation de Base (AFB).

Danielle Colombel revisite 18 ans d'expérience régionale au service de la lutte contre l'illettrisme.

La région de Haute-Normandie est un territoire formé de deux départements, où vivent 1.8 million d'habitants. C'est une région riche, industrielle, qui a un des plus forts PIB, mais qui a aussi des poches de pauvreté importantes, avec un très fort taux de public « RMIste ».

Le niveau éducatif pose problème, puisque cette région est trop souvent située en deçà de la moyenne nationale (2 à 5 points) pour la réussite aux tests lecture-écriture de la JAPD (Journée d'Appel à la Préparation à la Défense).

L'impulsion originelle de la lutte contre l'illettrisme

L'impulsion de la politique réglementaire de la lutte contre l'illettrisme a débuté en 1984 avec le rapport Espérandieu au Premier ministre, qui a abouti, en 1986, à la création du GPLI (Groupe permanent de Lutte contre l'illettrisme) et à la nomination de correspondants régionaux dans un contexte politique de décentralisation.

La politique nationale de lutte contre l'illettrisme se devait d'être conforme à ce mouvement et déconcentrée. D'où, au final, une prise en compte très inégale entre les régions selon l'intérêt porté par les instances locales. La politique nationale a cependant permis une grande sensibilisation des élus, des acteurs de terrain et a insufflé une mobilisation des associations vers ce nouveau champ.

En 1986, dans notre région, trois éléments ont été déterminants dans la prise en compte de ce phénomène inconnu jusque-là : la volonté politique, le partenariat, le projet. Projet qui a cimenté ce partenariat, créé une dynamique dont la région

bénéficie encore.

C'était un contexte « avant l'heure » de « **nouvelles compétences, nouvelles responsabilités, nouveaux partenariats** ».

L'aventure a débuté par un appel à candidatures lancé auprès d'organismes ayant déjà en charge des publics ne maîtrisant pas les savoirs fondamentaux, tout particulièrement des publics migrants. Appel qui a débouché sur un projet, celui du réseau des **AFB** (Ateliers de Formation de Base «). Projet qui a été intégré par les membres de ce qui est devenu le GRLI (Groupe régional de Lutte contre l'Illettrisme), groupe informel, d'impulsion, d'animation et de coordination de la lutte contre l'illettrisme en Haute-Normandie.

L'idée constitutive de ce projet était que la formation de base devait « partir de la personne, de ses acquis, de sa culture, de ses savoir-faire ». Les années 1988-1989-1990 ont vu apparaître au niveau national des actions en faveur des publics en situation d'illettrisme, notamment pour les stagiaires de la formation professionnelle et les RMIstes.

Nous avons fait le constat que ces différents dispositifs s'adressant à des publics ayant les mêmes caractéristiques, reposaient néanmoins sur des cahiers des charges distincts. Ce qui était source d'inéquité et d'incohérences.

Il a été proposé, dès 1990, que le **cahier des charges du dispositif AFB** soit celui sur lequel devaient s'appuyer les autres dispositifs de lutte contre l'illettrisme. Ceci fut réalisé dès 1993, date à laquelle le cahier des charges AFB est devenu la référence unique et commune à l'ensemble des partenaires. Il a pris le nom, dès 1995, de « **Référentiel qualité AFB** », permettant, à partir d'appels à candidature, d'octroyer aux organismes de formation un label de qualité.

Ce « label AFB », décerné pour une durée de trois ans, est reconnu par l'ensemble des financeurs d'actions. Il garantit une qualité des actions d'organismes de formation portant un AFB. Les financeurs passent ensuite des conventions financières avec ces organismes sur des zones territoriales.

La finalité de ce dispositif du réseau des AFB, au-delà de la lutte contre l'illettrisme, est bien de permettre l'accès aux savoirs de base, dans un souci d'autonomie de la personne, d'insertion sociale et professionnelle, de développement de la citoyenneté et de permettre aussi le développement de compétences de base.

Plusieurs principes clés soutiennent la démarche de ce réseau. Le **principe de « non exclusion »** signifie que toute personne ayant des besoins en savoirs fondamentaux doit pouvoir être accueillie dans les AFB, et ce, quels que soient son statut, son origine, son sexe et son âge.

Le deuxième principe clé est celui de la mixité, ou « **mixage des publics** », qui est fondamental à trois égards : il implique que des personnes ayant des statuts différents puissent participer dans le même laps de temps à des modules de formation identiques (décloisonnement des dispositifs). Organisant le mélange des publics, il concourt largement à une reconnaissance mutuelle et donc à une intégration sociale. Il implique sur le plan pédagogique, dans le cadre d'une dynamique de groupe, de former des personnes relevant tant de la lutte contre l'illettrisme que de l'alphabétisme, ou encore du français langue étrangère (petit niveau). La règle de proximité d'implantation des AFB est une constante, même si elle n'est pas toujours facile à mettre en œuvre, notamment en milieu rural. Enfin, en transversal à ces principes, vient s'ajouter celui de l'**accompagnement social**, qui à l'époque, était un mode de travail nouveau. Il supposait un partenariat « d'appui » afin de résoudre les difficultés autres que celles du savoir, rencontrées par les publics AFB : logement, santé notamment.

Chaque AFB à l'obligation de mettre en place un **comité de pilotage** (là aussi l'idée était nouvelle), constitué, au-delà des partenaires « d'appui » attachés aux personnes, de partenaires susceptibles d'être porteurs de l'AFB et de construire avec l'organisme de formation un projet répondant aux besoins du territoire.

Après plus de dix-sept ans d'existence, le réseau regroupe plus de 18 organismes de formation labellisés AFB, dont les actions se déroulent sur près de 40 sites d'implantation pour mettre en œuvre la démarche. La couverture territoriale et le maillage des AFB doivent être encore améliorés, afin de mieux répondre au principe de proximité.

Un des axes forts actuellement choisi est celui de la **formation ouverte et à distance**. Ce réseau se développe et se pérennise grâce aux fonds publics de l'Etat, du Conseil régional, du conseil général de Seine-Maritime et du Fasilid (Fond d'Action et de Soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), jusqu'à l'an dernier.

Des actions de formation de formateurs, d'ingénierie de formation, d'analyse des pratiques, des recherches actions ont été développées en appui à cette organisation interinstitutionnelle et interpartenariale. Les axes de travail sont mis en œuvre dorénavant par le Centre Ressources Illettrisme.

Les évolutions à partir de 1998

La loi de prévention de l'exclusion de 1998 a été pour la lutte contre l'illettrisme un aboutissement, mais a également permis une relance de la dynamique.

La loi a entériné la lutte contre l'illettrisme comme un maillon de la lutte contre l'exclusion, et l'a inscrite dans le Code du travail au titre de la formation permanente.

L'ANLCI (Agence Nationale de lutte Contre l'Illettrisme) a succédé au GPLI en octobre 2000.

Puis, une **circulaire de Premier ministre** du 20 juin 2001 a « recadré » l'organisation en région de la lutte contre l'illettrisme, avec la nomination par les préfets de régions, en accord avec l'ANLCI, de **chargés de missions régionaux**, installés auprès des Sgar (Secrétariats généraux pour les affaires régionales). L'évolution du rôle des « responsables du dossier illettrisme » est intéressante à souligner, car elle doit se lire en parallèle à celle des politiques, des acteurs de terrain et de l'impact recherché.

Au démarrage, la circulaire de 1986 donnait comme rôle au correspondant administratif du GPLI de promouvoir localement la lutte contre l'illettrisme en développant une sensibilisation sur ce phénomène. En 1993, le rôle des correspondants s'est enrichi d'une dimension d'animation des groupes locaux de concertation.

Dès 2001, le chargé de mission régional doit toujours animer, mais il doit aussi coordonner la lutte contre l'illettrisme, tant dans ses initiatives que ses actions.

Autre changement proposé par la circulaire 2001, dite circulaire Jospin : le chargé de mission régional est placé au sein du Sgar, lieu de l'action interministérielle, ce qui ne peut que renforcer la lutte contre l'illettrisme en région. Même dans une région « avancée » sur le champ de la lutte contre l'illettrisme, la circulaire 2001 et la création de l'ANLCI ont permis une légitimation très forte des « chargés de dossiers ». Les chargés de missions régionaux, auxquels doivent être associées des personnes relais, permettent une approche de « proximité » plus fine, favorisant les diagnostics locaux, notamment.

L'organisation actuelle en région découle de cette circulaire, à laquelle s'ajoute l'influence de la construction partenariale très large de l'ANLCI. Aussi, en Région, on devrait « retrouver » **des cercles de partenaires** tels que les services de l'Etat et organismes de tutelle, des collectivités territoriales, mais aussi des représentants de secteurs culturels, sociaux, économiques. Partenariat très souvent à organiser et/ou à fidéliser à partir d'une démarche commune.

L'état des lieux demandé aux chargés de missions régionaux par l'ANLCI a permis d'observer l'existant, de clarifier les chemins parcourus en région, dans la diversité, avec leurs inégalités aussi. Il a permis de réinterroger les services de l'Etat, de renouer avec une culture du partenariat, en Haute-Normandie, de réactualiser des informations, de recadrer à travers deux plans : « celui des vides, celui des pleins ». Ainsi en 2002-2003, le premier travail de repositionnement a permis de retracer des axes de progrès, enrichis par certaines des priorités nationales reprises en région.

Faire évoluer la politique régionale

Le cadre national de référence est « notre référence », puisque nous, chargés de mission régionaux, avons participé à son élaboration, et en même temps, il est un appui, un cadre pour l'élaboration des futurs plans d'actions régionaux, qui doivent être construits au cours de l'année 2004, avec l'ensemble des partenaires.

Le plan d'action régional de lutte contre l'illettrisme de Haute-Normandie va s'appuyer sur l'existant dans notre région et particulièrement sur le dispositif du réseau des AFB, mais aussi sur les multiples dispositifs nationaux de prévention de lutte contre l'illettrisme, mis en œuvre localement, ainsi que sur des initiatives locales publiques ou privées.

Les travaux portés par l'ANLCI sont une réelle plus-value à la construction des plans d'actions régionaux, à la fois sur

différents champs et à partir de modalités diverses. Ainsi, la production nationale, telle que celle des dix recommandations pour mener la lutte contre l'illettrisme dans les entreprises, est un appui pour amorcer ou développer un travail avec le secteur économique.

Ce sont aussi, plus largement, les travaux du comité d'évaluation scientifique. Ainsi l'**enquête Insee-Ined-ANLCl** « Information et vie quotidienne », dont les résultats au niveau national sur quelques régions sont des indicateurs de l'état de l'illettrisme, pourra être étendue aux régions volontaires. C'est le cas de la Haute-Normandie, sous réserve du déblocage des co-financements nécessaires.

Les accords cadres passés entre l'ANLCl et des organismes tels que des Opca ou

des associations caritatives favorisent le rapprochement avec des partenaires parfois inconnus des chargés de missions régionaux, et donc ouvrent des pistes d'actions nouvelles. Il en est de même d'accords tels que celui entre l'ANLCl, la DGEFP et l'ANPE.

Il encourage une collaboration qui doit aboutir à un programme de formation-sensibilisation des agents ANPE.

Enfin, les outils de communication de l'ANLCl sont à la fois des priorités en région (par exemple : la cartographie et le numéro indigo portés par les Centres Ressources Illettrisme), mais aussi des outils locaux (tels que la campagne du syndicat de la presse sociale).

Le plan d'action régional de Haute-Normandie va être l'occasion, après dix

huit ans de revisiter la politique régionale, de la faire évoluer, de la rendre plus dense, d'améliorer les articulations entre les différents niveaux d'animation (régional, départemental, local) à partir des thématiques prévention-formation-ressources.

Envisager la lutte contre l'illettrisme dans le cadre d'une politique territorialisée est extrêmement important. Ce sera déterminant pour l'ancrer de façon permanente.

Il s'agit aussi de le mettre en oeuvre dans le souci du respect de l'équité proposé par le Cadre national de référence de l'ANLCl.

Du PAREB 1 ... au PAREB 2...

Dès 2002, l'ANLCl a souhaité que les chargés de mission en région puissent établir un état des lieux. L'objectif était double : effectuer d'une part un arrêt sur image nécessaire pour porter un regard sur l'existant en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme et envisager d'autre part, à partir de l'analyse de cet existant et des besoins des populations, des plans d'actions régionaux partagés entre l'Etat, l'Anlci, les collectivités territoriales et les partenaires socio-économiques, socio-culturels.

Après l'état des lieux dressé en 2003, il a été possible de proposer des pistes de travail à partir d'objectifs stratégiques affinés par des propositions d'actions opérationnelles. J'ai soumis des propositions au Préfet de région et à l'ANLCl, en 2004, sous forme d'un cadre structurant. Cadre qui deviendra en 2005, après un travail en groupes de réflexion/action inter-services de l'Etat et avec la participation tant de techniciens de collectivités (régionale, départementales voire locales), d'associations, d'organismes de formation et d'experts le plan régional « illettrisme » haut-normand signé en 2005 entre l'Etat et l'ANLCl.

Plan dont l'intitulé délimite le périmètre d'action ; chaque mot ayant son importance ; « plan d'action régional en faveur de l'éducation de base, participant à la lutte contre l'illettrisme et à la cohésion sociale ».

Titre souligné par un petit encart « penser global, agir local », qui désigne le nécessaire rapprochement à effectuer entre développement local et formation de base. L'éducation de base (terminologie empruntée à l'Unesco et à l'Europe) est entendue comme l'éducation tout au long de la vie et prends en compte tant la prévention de l'illettrisme que l'accompagnement et la for-

mation des personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base, quel que soit leur statut.

La durée de mise en œuvre de ce plan qui était, à l'origine, de trois ans (2005/2006/2007) a été prorogée sur 2008 voire même sur 2009, pour certaines actions. La réalisation de ce premier plan d'actions régional a fait l'objet d'un suivi et d'un bilan à la fois global et particulier à chacune des actions.

Le document du PAREB (dit Pareb 1 dorénavant) ainsi que le bilan qui en a été dressé sont à disposition sur le site du CREFOR ainsi que les pièces annexes.

Pour rappel : quatre objectifs stratégiques ont été assignés à ce premier plan qui a été élaboré après une période de réorganisation de l'animation de cette politique tant au niveau national que régional.

Aussi, en premier lieu, il a semblé pertinent de **revisiter le pilotage** de cette politique en région en privilégiant la mutualisation des énergies des partenaires. Ce pilotage soulignait le rôle de chacun des partenaires, une clarification entre les domaines de la prévention et de la formation avec la nécessité de relais dans les territoires qui rassemblent ces deux domaines trop souvent traités de manière dichotomique.

L'amélioration de la connaissance des publics et de leurs besoins est une question récurrente. Aussi a-t-elle été réactivée tout d'abord par une enquête régionale menée sur deux territoires (urbain/rural) afin d'observer les possibilités et les manières de repérer des personnes en situation d'illettrisme par les partenaires de terrain. L'objectif était à la fois de mesurer les besoins des personnes et de mieux les orienter vers une formation de base (ce do-

cument est sur le site du CREFOR).

Avec le Centre du Service National et ses partenaires, la connaissance plus fine des jeunes en difficulté avec l'écrit ou déjà en situation d'illettrisme a été poursuivie. Elle a même été amplifiée par une étude complémentaire. Ainsi, les jeunes repérés en situation d'illettrisme à partir des tests de culture générale lors de la JAPD ont passé les tests de la vie quotidienne inclus dans l'enquête nationale INSEE/ANLCl. L'objectif était de vérifier leurs difficultés sur des contenus de tests faisant appel à des compétences différentes ; compétences générales et compétences de vie quotidienne.

Le développement et l'amélioration de l'offre de services ont porté à la fois sur le champ de la prévention de l'illettrisme (les actions permettant l'accès au livre ou la poursuite de la pratique de la lecture ou encore les actions favorisant la réussite scolaire) mais aussi sur le champ de la formation. Au-delà des dispositifs traditionnels tant de l'Etat que du Conseil régional, force est de constater un besoin important d'actions facilitant l'accès à la formation de base des jeunes en rupture avec les apprentissages ou d'adultes éloignés depuis trop longtemps de toute démarche formative.

Cet article ne peut reprendre l'ensemble du travail fourni (cf bilan) mais il semble important de souligner une proposition d'action en amont des dispositifs de droit commun (APS/AFB) à destination des jeunes de moins de 25 ans. Cette proposition ou plutôt cette tentative doit être méditée. En effet, tous les partenaires sont généralement d'accord pour reconnaître la nécessité d'actions « de mise en appétence ». Mais de manière paradoxale, le passage

à la réalisation à l'échelle de la région reste difficile, alors même que des actions (ponctuelle et/ou locale) ont grandement montré leur efficacité.

La mise en œuvre d'une politique en faveur de l'éducation de base pour tous requiert des **compétences et des ressources spécifiques** en pédagogie (les stratégies formatives), d'ingénierie de formation, d'adaptation de la formation tant aux personnes qu'aux situations d'apprentissage (en organisme de formation, en entreprise publique ou privée), de développement de la qualité des actions tant auprès des enfants que des adultes etc

Telle est la raison pour laquelle le quatrième objectif stratégique cible le **renforcement des ressources**. Renforcement nécessaire qui a été appuyé par l'initiative de l'ANLCl sur la mise en exergue des pratiques utilisées dans les régions pour améliorer la qualité des actions proposées aux publics, à travers notamment ses Forum Permanent des Pratiques et son souci de professionnalisation des acteurs.

Le Centre de Ressources Illettrisme (dénomination première) dont l'activité est au cœur de ces problématiques de « ressources/recherche de la qualité » a été intégré au sein du CREFOR au cours de ce plan, en tant que pôle spécifique « illettrisme » de ce GIP Etat/Région/Partenaires sociaux.

C'est un gage important apporté par ces différents partenaires à cette politique qui requiert des connaissances et des savoirs favorisant une offre de réponses éducatives de qualité au profit des populations éloignées des apprentissages, des savoirs de base, de l'accès à la lecture.

Des commentaires peuvent être fait à propos de ce premier plan et en particulier il faut souligner qu'il a été l'occasion d'une réaffirmation collective des enjeux de cette politique pour une région : élévation du niveau formatif (1ère marche vers la qualification) qui concourt à l'enrichissement de la communauté, à la cohésion sociale et au développement de la compétitivité des entreprises.

A ce titre, il faut dire l'importance de l'obligation de plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ce moment d'élaboration est celui où, dans chaque région, l'on « remet tout sur la table » : moment d'interrogation, de proposition dans un mouvement de travail inter-partenarial « serré » où chacun prend sa part.

Un plan en faveur de l'éducation pour tous n'est pas « futile » mais bien « utile » pour répondre à l'interrogation d'une lettre d'in-

formation de l'Institut international de la planification de l'éducation de l'Unesco.

Pour aménager l'avenir, un réel effort doit être poursuivi autour du travail inter-partenarial mais aussi inter-services. Des passerelles doivent être consolidées sur des thématiques qui rassemblent par champs de compétences des partenaires. Il apparaît indispensable que cette donne « illettrisme » fasse partie intégrante des projets de service et qu'à chaque fois le service, le partenaire recherche une réponse à partager avec « l'autre ».

Enfin, il est primordial également que chacun à sa place puisse dépasser la gestion de dispositifs, puisse être force de propositions adaptées aux publics, tout en s'appuyant sur les lignes budgétaires ouvertes. Ce qui sous tend une vision ouverte dans la recherche systématique des solutions les plus adaptées aux publics. La ligne de conduite est plutôt de ne pas se laisser enfermer dans les dispositifs, de faire sauter les verrous afin de laisser place à l'innovation sociale.

Dès septembre 2009, après validation du bilan du PAREB 1, ont été lancés les travaux du PAREB 2 (2010/2013) par le SGAR.

A partir des enseignements du premier plan et de l'évolution des réflexions tant nationales que régionales, il a été possible de faire des propositions d'orientations sur 5 thématiques : mieux mesurer l'illettrisme dans la région et mieux communiquer sur l'illettrisme, mener des actions autour de l'enfant et de la famille, lutter contre le décrochage scolaire et lever les freins à la formation des jeunes de moins de 25 ans, développer la formation dans les entreprises tous secteurs d'activités confondus, capitaliser et développer la qualité et réaménager les dispositifs.

Deux autres orientations ont été retenues, à traiter de manière transversale aux cinq autres, la territorialisation et la sensibilisation « grand public » mais aussi spécifique. (cf lettre de la Mireb n° 11 de décembre 2009)

Le PAREB 1 se présentait à la fois comme un plan stratégique mais aussi comme un programme d'actions. Il a été décidé que le nouveau plan PAREB 2 ne serait pas de même nature. Le PAREB 2 est vu comme un cadre de référence portant sur les cinq orientations précitées qui se déclinent en axes d'interventions qui, bien sûr, sous tendent eux-mêmes des actions à venir.

La volonté est bien que ce plan inscrive des principes fondateurs d'une politique régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui a vocation à se pérenniser.

Ce plan n'a pas vocation à s'approprier les dispositifs existants, sans pour autant les ignorer, mais apporte une teneur supplémentaire tant dans l'amélioration des réponses à offrir aux populations et que dans la manière d'œuvrer des partenaires.

Les groupes de travail, très largement ouverts aux services de l'Etat, aux collectivités et aux acteurs de terrain, se sont réunis régulièrement pendant six mois. Période à l'issue de laquelle, les pilotes ont remis une synthèse (juillet 2010) des propositions faites dans chacun des groupes, validée par les participants.

A partir de ces matériaux d'une très grande richesse, j'ai remis au SGAR une première écriture d'un document « martyre » : sorte d'extraction et de compilation des propositions.

Ces matériaux ont d'ores et déjà été présentés lors d'un « après midi » du CREFOR (1er octobre) avec une précaution d'usage qui est celle de la validation de ces propositions tant par le Préfet de région, le Recteur, l'ANLCl mais aussi des collectivités qui souhaiteraient s'y associer (Région, Département).

Il reviendra à la nouvelle chargée de mission, Catherine Belmans, de mettre en forme définitivement ce document en fonction de l'acceptation partielle ou totale des propositions par les signataires potentiels.

A titre indicatif quelques pistes peuvent être citées pour chacune des orientations :

« mieux mesurer l'illettrisme et mieux communiquer sur l'illettrisme » : - mise en cohérence des différentes statistiques et diffusion d'outils de repérage compétences clés par le CREFOR - mise en œuvre d'enquêtes locales et spécifiques à certains publics à risque permettant d'approcher par une voie détournée la réalité de l'illettrisme,

« mener une action globale auprès des enfants et des familles » : - développement d'actions intégrant une démarche intergénérationnelle à partir d'une mobilisation des lieux repérés (bibliothèques, centres sociaux, établissements scolaires etc) en soutenant des propositions culturelles croisant différents publics - rapprochement d'acteurs territoriaux (ARL, Parc régional, ACTPB etc) autour de la promotion du livre et de la lecture par des actions spécifiques sur les territoires - réactiver le métier de médiateur du livre,

« lutter contre le décrochage scolaire et lever les freins à la formation des jeunes de moins de 25 ans » : - dans la classe : en utilisant des méthodes proches de celles utilisées pour les adultes en situation d'illettrisme - en actionnant le projet

d'établissement pour les jeunes en difficulté - en ouvrant l'établissement au partenariat associatif, aux initiatives municipales - à l'extérieur, en mettant en œuvre des initiatives « de contournement » afin que les jeunes de moins de 25 ans aient envie de s'approprier les savoirs de base,

« développer la formation de base dans les entreprises » : - poursuite de la mise en œuvre de la convention multilatérale régionale - démarches de sensibilisation-mobilisation auprès des entreprises - plan de communication global sur l'utilité des compétences clés/compétences de base - élaboration de moyens opérationnels de détection des salariés et d'actions de formation de base adaptées à leur situation,

« développer la qualité et réaménager les dispositifs » : - faire que la qualité soit

portée comme une notion constante et s'affiche en terme d'engagement dans les décisions des donneurs d'ordre, dans les appels à projet, avec l'appui du Pôle ressources illettrisme - réinventer des modes de formation permettant la mise en œuvre du droit à l'éducation de base pour tous tout au long de la vie, quel que soit son statut, favorisée par un décloisonnement des dispositifs et une prise en charge partagée des financeurs potentiels.

Dans chacune des orientations, a été souligné l'intérêt du rapprochement entre partenaires et du développement du travail en réseau au niveau local, dans les territoires où la proximité des structures et des partenaires permet un travail fin. L'idée du nécessaire rapprochement entre développement local et formation de base semble être en bonne voie avec son trépied im-

pulsion/construction/suivi tant des actions que des publics.

En ce sens, le cadre de référence stratégique qui devrait être signé prochainement répondrait bien à l'idée de « construire sa région tout en se construisant » lancée dès 1997 et dont le dispositif du réseau interinstitutionnel des Ateliers de Formation de Base était porteur. C'est à ce titre que ce dispositif des AFB a été reconnu, notamment, par l'UNESCO et en particulier lors de sa manifestation internationale CONFINTEA V à Hambourg. Manifestation où j'ai eu l'honneur de porter les « couleurs » de la région, de ses acteurs et citoyens par la présentation de notre dispositif d'actions.

Développement local et formation de base

En quoi l'accompagnement des personnes vers la formation de base est un enjeu de qualification des territoires ?

Le développement local est caractérisé par une volonté de mobiliser des énergies, de les coordonner autour d'un projet à facettes multiples, économique, sociale, culturelle, éducative.

Il est une tentative de décloisonnement des approches et des dynamiques s'appuyant à la fois sur des acteurs, des textes de loi et des dispositifs contractuels mis en œuvre à des échelles territoriales variables.

La problématique de l'illettrisme ou plus largement l'accès à l'éducation de base pour tous tout au long de la vie suppose une prise de conscience et une analyse partagée des acteurs et partenaires dans les territoires, sans omettre l'implication des apprenants potentiels.

Dans cette perspective, utiliser la question

des savoirs de base et de leur maîtrise par les populations comme une clé d'entrée, au même rang que la santé, la culture ou l'activité économique devient incontournable pour développer la qualification des territoires.

L'éducation de base est ainsi au croisement de l'accompagnement des personnes vers la formation et des objectifs de développement de cohésion sociale de territoires.

Face à la diversité des dispositifs sur lesquels l'éducation de base s'appuie et à partir desquels elle peut être financée tels que ceux de la politique de la ville, des contrats de pays, des communautés de communes, il faut souligner la nécessité d'une approche transversale et globale.

La lutte contre l'illettrisme s'intègre d'autant plus naturellement dans les dispositifs contractuels de développement local que les formations de base mises en place participent à une pluralité d'objectifs contri-

buant à cette qualification du territoire en terme d'accompagnement vers l'emploi, de maintien dans l'emploi, de soutien à la parentalité, de soutien de dynamiques économiques etc...

La mise en œuvre de cette politique locale suppose de réunir des partenaires autour d'enjeux communs mais aussi d'utiliser différents lieux de coopération existants tels que le SPEL, les plans territoriaux éducatifs, que les PLIE ou encore les comités de pilotage des organismes portant des actions de formation de base.

L'intégration de l'accès à l'éducation de base dans les dynamiques de développement local ne repose pas sur des recettes mais suppose une vraie démarche volontariste de la part tant des élus que des acteurs de la lutte contre l'illettrisme ; ces derniers devant en expliciter tout l'intérêt pour les territoires, pour les politiques locales et pour l'ensemble des populations.

ECHANGES ...

Avec Danielle COLOMBEL...

Au CREFOR, nous sommes curieux...
Nous avons donc rencontré Danielle et lui avons posé quelques questions pour en savoir plus sur son parcours, ses souvenirs, son état d'esprit actuel, ses souhaits pour l'avenir...



Quel a été votre parcours professionnel avant d'accéder au poste de chargée de mission auprès du préfet de Région ?

Après mon bac, j'ai travaillé pendant plusieurs années puis j'ai décidé d'intégrer la faculté de droit où j'ai suivi l'ensemble du cursus, mixant le droit privé et le droit public. Sachant que j'ai fait « mon » droit, non pas pour accéder à un emploi particulier mais avant tout pour les Droits de l'Homme, avec un grand H.

Après mes études, j'ai intégré la fonction publique où j'ai eu quelques missions sur le champ « économie et entreprise » dont celle au sein de la Mission Industrielle de Reconversion de la chapelle Darblay, sous tutelle de l'Etat.

En 1984, j'ai proposé mes services au SGAR, dont le service venait d'être créé.

Chargée de mission « lutte contre l'illettrisme ». Le hasard ? Un véritable engagement ? Des rencontres ?

Ce fut d'abord, ma nomination au poste de « correspondante illettrisme » suite à la mise en place du GPLI et du rapport au premier Ministre « l'illettrisme en France », en 1984.

C'est, je dois l'avouer, un peu le **hasard**, le hasard fait parfois bien les choses ! Au départ ce n'était pas gagné, il a fallu la proposition du SGAR, W. Dupont qui a été à l'origine de cette impulsion de la lutte contre l'illettrisme dans notre région.

Le poste a muté, comme dans toutes les régions, en poste de chargé de mission auprès du Préfet de région et de l'ANLCLCI à partir de la circulaire Jospin de 2001.

Des **convictions**, oui certainement, car de fait les droits de l'Homme incluent le droit à l'éducation pour tous : c'est une déclinaison naturelle quand on a fait son droit, il me semble.

Mais aussi des **rencontres**...

Dès le départ, dès après l'appel à projet lancé par le SGAR, et du fait du choix de l'organisme Education et Formation, pour son projet du réseau des Ateliers de Formation de Base, je suis entrée en contact avec ses responsables (M. Chourin et C. Sénécal).

Ces deux personnes m'ont transmis leurs connaissances sur les publics, m'ont fait découvrir les réponses les mieux adaptées etc. L'éclairage des praticiens est fondamental lorsque l'on prend une telle mission et ce d'autant plus à une époque où le sujet était complètement méconnu.

De toutes vos expériences, vos rencontres, quelles sont celles qui vous ont marqué le plus et pourquoi ?

De toute évidence, c'est la prise de conscience de la problématique « illettrisme », c'est-à-dire de la connaissance « en direct » des publics. Autrement dit l'injustice qu'ils subissent et les conséquences sur leur vie d'homme et de femme au quotidien. Quand on va sur le terrain, on voit vite les dégâts !

Il n'y a pas eu une rencontre plus marquante qu'une autre, mais des rencontres très marquantes, certaines plus suivies que d'autres dans le temps, simplement.

Je pense d'abord, aux acteurs de terrain, pour lesquels j'ai beaucoup d'admiration et qui m'ont permis, grâce aux échanges constants que nous avions, d'être dans l'impulsion, dans la recherche de l'efficacité de cette politique de lutte contre l'illettrisme, mais aussi avec toutes les difficultés d'être « à l'interface ».

Je pense aussi aux spécialistes, aux experts, qui sont venus apporter leurs réflexions dans nos colloques, débattre avec les praticiens mais aussi avec les apprenants parfois.

De quoi êtes vous le plus fier ?

Il est toujours agréable d'aller jusqu'à la mise en œuvre d'un projet, de le faire évoluer par exemple avec une démarche qualité, puis de pousser encore un peu jusqu'au « fameux » « référentiel qualité AFB ! Et quand, en plus, on partage cela avec des collègues très « partants », c'est vraiment bien !

Je pense aussi, et en particulier, à certains de ces principes clés, qui font de ce référentiel sa spécificité, à savoir : dès le départ, son principe de non exclusion (toute personne désireuse d'apprendre doit pouvoir entrer en formation quelle que soit sa

situation) et par la suite son principe de mixité des publics qui pour moi est fondamental.

Oui, je suis aussi assez contente d'avoir représenté la Haute-Normandie pour son « bon » exemple de formation de base des adultes. Reconnaissance de l'UNESCO à deux reprises : en 1992 à New York lors du colloque international de l'alphabétisation puis en 1997 à Hambourg lors de la conférence internationale d'éducation pour les adultes (CONFINTEA V). Deux grands moments !

Et je n'oublie ni la recherche de formalisation des pratiques des AFB « dessine moi un AFB », ni celle sur l'évaluation des acquis menée par le Centre Ressources Illettrisme en liaison avec l'université de Rouen de 2000 à 2003, repérée par l'ANLCLCI, transmise à l'OCDE et reconnue par cet organisme international au point de la traduire en anglais..., pour la porter à connaissance au-delà de nos frontières.

Avez-vous un regret ?

Malgré tous les efforts et les actions expérimentales menées et réussies, je regrette la non généralisation d'actions de « mise en appétence » pour mieux accompagner les jeunes de moins de 25 ans vers la maîtrise des savoirs de base; des actions éducatives préparatoires au sein de l'école ou hors l'école.

C'est pourtant dans ces âges qu'il est important de faciliter l'insertion sociale, culturelle, professionnelle, par l'activation de compétences individuelles existantes.

Quel regard critique portez-vous sur les évolutions des politiques en matière de lutte contre l'illettrisme durant ces années ?

La Haute Normandie a été précurseur dans sa politique de lutte contre l'illettrisme par la mise en œuvre d'un dispositif répondant bien aux publics. D'autres régions françaises ont choisi d'adopter l'idée des AFB.

Il est bien dommage que le ministère financeur des actions « illettrisme » n'ai pas eu la réactivité suffisante pour construire

un dispositif national sur la même base. Au contraire, dernièrement, ce ministère a mis en place, un dispositif unique, englobant des actions différentes et des publics ayant des besoins différents.

Le résultat est que le dispositif des compétences clés, malgré le cahier des charges visant particulièrement les publics en situation d'illettrisme, ne lui est pas facilement accessible notamment par l'obligation d'être impérativement demandeur d'emploi ayant de plus un projet professionnel.

Or, nous savons tous que les publics en situation d'illettrisme n'ont pas forcément un projet professionnel. De plus, cela exclu toutes les personnes n'ayant pas la qualité de demandeur d'emploi, ce qui crée de fait une discrimination. Si ce financeur principal ne peut plus financer tous les pu-

blics, comme par le passé, il serait bien que d'autres ministères prennent la relève pour permettre l'application du principe de l'éducation de base toute la vie.

Dans le contexte actuel, comment une chargée de mission illettrisme, peut elle mener, maintenant, une politique publique efficace ?

Pour une nouvelle chargée de mission « illettrisme », de manière générale, il est important de prendre aux mots tous les engagements des ministères, des partenaires et de « creuser » pour la prévention de l'illettrisme, le travail avec l'Education Nationale est primordial, pour l'accès à la lecture la collaboration avec le ministère de la culture mais aussi avec celui de la cohésion sociale, de même la collaboration avec le ministère de l'emploi pour la formation des demandeurs d'emploi et

des salariés en lien avec les entreprises etc..

Il faudra à ma successeur, tenir bon... ne rien lâcher...elle devra comme tous les chargés de mission ANLCI entrer par les fenêtres quand les portes sont trop fermées... mais oui, ça arrive!

Elle n'est pas seule, elle pourra compter sur la collaboration active des pilotes des groupes de travail du PAREB 2, avec lesquels une sorte de « noyau dur » est ainsi constitué.

Enfin, avec une bonne écoute du terrain et l'appui du pôle lutte contre l'illettrisme du CREFOR, elle prendra, je l'espère, autant de plaisir que moi à exercer ce métier.

Portrait de Catherine BELMANS....

Nouvelle chargée de mission «Lutte contre l'illettrisme» auprès du Préfet de Région & de l'ANLCI



Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'une Licence de philosophie, Catherine Belmans a commencé son parcours professionnel comme maître

auxiliaire dans l'éducation nationale, en LEP et en collège.

Elle a également enseigné les mathématiques en collège :

« Entendre des enfants dire « je suis nul en maths » a été une expérience personnelle assez marquante, qui a éveillé mes questionnements sur l'échec scolaire », nous a-t-elle confié.

Son intérêt pour ces questions est donc ancien, bien qu'elle n'ait pas choisi de s'orienter vers l'enseignement mais vers le monde de l'entreprise, puisque qu'elle a été inspecteur du travail de 1984 à 1998 en région parisienne puis à Amiens.

Elle a ensuite occupé des fonctions dans les domaines du handicap (COTOREP), de l'insertion professionnelle, de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) à la direction départementale du travail de Rouen.

Durant les 3 dernières années, toujours à la DDTEFP à Rouen, elle avait en charge le chômage partiel, les restructurations des entreprises et les mesures du fonds national de l'emploi.(pré-retraites, formation, cellules de reclassement).

Elle a donc travaillé, dans ce domaine d'intervention, avec les OPCA, l'AFPA, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les services de l'Etat pour mettre en œuvre et accompagner

des actions de formation et d'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi, ou à l'occasion de plans de licenciements économiques.

Sur tous ces sujets, la formation de base des salariés et des demandeurs d'emploi, les freins à la formation, ont toujours été au centre de son expérience et des échanges auxquels elle a pu participer, notamment par des rencontres dans les cellules de reclassement.

C'est ce qui l'a amenée à souhaiter aborder les questions d'illettrisme et de formation de base d'une manière plus large, et à rejoindre l'équipe du SGAR en tant que chargée de mission «lutte contre l'illettrisme» et correspondante de l'ANLCI.

En conclusion, nous dit-elle, **« Je m'inscris donc très volontiers dans l'esprit du travail partenarial développé depuis de nombreuses années par Danielle Colombel ».**

L'ECHO D'UN RÉSEAU...

1997 nous ne le savions pas encore mais nous allions entrer dans l'ère de la QUALITE et de la LABELLISATION !!

Précurseur le GRLI !!

N'a-il pas été le premier à avoir mis en place un référentiel qualité AFB !! Danielle Colombel, alors ambassadrice du label, nous expliquait avec douceur, patience mais détermination lors de ces réunions que nous avions régulièrement à l'époque, qu'il était important de bien formaliser ce que nous faisons ; et bien pour tout dire , à Média Formation ce premier référentiel a été un véritable pensum.

Je me souviens de la question préalable : «comment exprimez-vous, à votre manière, la

finalité de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme et les objectifs qui en découlent ? » et bien je peux dire que, ne serait-ce que sur cette question , nous y sommes restés un «sacré» bout de temps.....

Ecrire ce que nous faisons ne coulait pas de sources pour nous !!

Mais nos « souffrances » ont toujours été récompensées et quel plaisir de lire à chaque fois « il a été décidé de vous attribuer le label AFB » car la joie était proportionnelle à l'effort fourni.

Nous mesurons maintenant toute l'importance de la réflexion en amont de l'émergence du projet et de son écriture. Si j'osais, je dirais que, si nous sommes de-

venus des « professionnels » des réponses à appel d'offre, des dossier de labellisation et autres écrits en tout genre ,c'est sans aucun doute grâce à cette première question posée par danielle Colombel.

Marie Anne Corbin,
Directrice
Médiaformation Rouen



Danielle Colombel, chargée de Mission auprès du Préfet de Région part à la retraite...

... et moi, retraité de la DRTEFP depuis près de 7 ans, je me souviens. Je me souviens de toutes ces années passées à ses côtés, au service d'une cause déclarée nationale : la lutte contre l'illettrisme.

Quelques repères

Début 80, des Organismes de formation «Migrants» voient arriver chez eux de plus en plus de «Nationaux» à la recherche d'une formation aux «réapprentissage de base» et tirent la sonnette d'alarme auprès des Pouvoirs Publics, sans résultat. Officiellement il n'y a pas d'illettrés dans notre pays.

1984 : face à la montée en puissance de ce fléau et la prise de conscience du problème par l'état ,Michel Chourin, Directeur d'Education et Formation, soumet à l'Administration un concept pédagogique nouveau : l'Atelier de Formation de Base qui sera la pierre angulaire du futur dispositif régional de lutte contre l'illettrisme, et l'esquisse d'une organisation en réseau susceptible de répondre aux besoins des territoires. Il s'appuiera sur des principes fondateurs et notamment :

- ✓ La mixité des publics.
- ✓ L'adaptation de la formation aux problématiques rencontrées.
- ✓ Le travail en réseau avec les structures d'accueil et d'orientation et les services sociaux.

Enfin Danielle Colombel est désignée par le Préfet de Région «Chargée de Mission », chargée de la lutte contre l'illettrisme. Sous son autorité, sous sa direction le travail peut alors commencer.

Que s'est-il passé après?

Très vite, la Haute Normandie est devenue un terrain d'expérimentation, avec la mise en place d'un dispositif original le réseau des Ateliers de Formation de Base. Plusieurs autres Régions l'ont adopté ou s'en sont inspirés et sa pertinence a été reconnue au niveau national.

Le tabou de l'illettrisme a été progressivement levé et l'obligation de le combattre sans répit est partagée par tous, à tous les niveaux de responsabilité.

Danielle Colombel

En plus des qualités et compétences d'un Chargé de Mission, Danielle Colombel -disons simplement les choses- a eu ce «supplément d'âme» sans lequel cette entreprise n'aurait jamais abouti et perduré, tout du moins dans l'esprit de ses auteurs et elle a su mettre en synergie les différents services concernés de l'administration et les acteurs de terrain, cela dans un véritable respect des publics.

Pas à pas il a fallu imaginer, construire, réaliser, Administrations concernées et Organismes de formation réunis, dans le respect des attributions et la valorisation des compétences de chacun, un dispositif innovant dans le souci de répondre aux besoins tant des urbains que des ruraux, en développant un vrai maillage territorial régional.

Une gageure!

Nous partions avec pour bagage la contribution de Michel Chourin : Pas de textes, pas d'expériences transposables..... dans un contexte au mieux bienveillant.... lorsqu'il n'était pas franchement hostile.

En permanence, il a été nécessaire de s'adapter en fonction des évolutions et résultats obtenus....et des mutations, changements intervenus au plus haut niveau des services.

Pas toujours facile!

Et la pérennité du système!.....l'incertitude continue sur le renouvellement des crédits, la nécessité d'expliquer, réexpliquer continuellement; d'avoir toujours à convaincre du bienfondé de l'action menée...

Un « label qualité » mis en œuvre dès 1993, garantira le respect des principes fondateurs, une prise en compte des individus dans toute leur humanité, et la mise en œuvre de moyens humains et matériels à la hauteur de l'enjeu.

Danielle Colombel aura aussi impulsé une politique de communication autour de grandes manifestations régionales et par l'inscription du « modèle AFB » dans les réflexions menées au niveau européen parmi lesquelles :

- ✓ Une grande rencontre régionale, en juin 1990 sur la thématique du développement des savoirs de base : le forum de la formation de base à la Halle aux Toiles à Rouen.

- ✓ La participation des AFB à la Conférence internationale de Hambourg en juillet 1997 qui a initié une visite des AFB régionaux par une délégation de l'UNESCO.
- ✓ Un colloque intitulé « Droit et accès à l'éducation de base pour tous tout au long de la vie », en 2000, réunissant institutionnels, universitaires, acteurs du terrain, autour de la spécificité de l'approche didactique en AFB, la prévention de l'illettrisme dans l'enseignement initial, et les enjeux de l'éducation au niveau social...

Et bien d'autres manifestations et rencontres viendront ponctuer une carrière animée par un souci constant du public bénéficiaire des dispositifs mis en place et une conviction : la nécessité absolue de travailler dans le cadre d'une vraie collaboration entre les administrations publiques et les professionnels de la formation de base.

Danielle Colombel a travaillé plus de 25 ans au service de la lutte contre l'illettrisme. Un sacerdoce donc. Durant toutes ces années elle n'a eu de cesse de se battre pour que les plus démunis aient aussi leur place dans la Société.

Par son sens de l'intérêt général bien compris, par son exigence personnelle et son inflexible pugnacité, elle a montré qu'il ne faut jamais désespérer de l'être humain....et de l'Administration !

Enfin Danielle Colombel..... je lui dois les meilleures années de ma vie professionnelle. Merci Danielle et avec tous mes vœux de bonne retraite.

... et nous, responsable pédagogique (maintenant et « fraîchement » à la retraite...) et directeur d'association, nous voudrions également contribuer à cette évocation en co-signant, avec Jacques Delafosse, ce rappel, qui, loin d'être exhaustif, nous paraît illustrer son engagement et sa disponibilité au service tant des acteurs associatifs que des publics en formation de base.

Texte rédigé par :

Jacques Delafosse
Retraité de la DRTEFP

Michel Chourin
Directeur « Education et Formation »

Chantal Sénécal
Responsable pédagogique « Education et Formation » aujourd'hui à la retraite



Avant tout, nous remercions infiniment Danielle Colombel qui a choisi de s'engager, qui a su s'engager avec succès et ténacité durant toute sa vie professionnelle pour mobiliser l'ensemble des acteurs haut-normands impliqués dans la lutte contre l'illettrisme. Les publics en difficulté face aux apprentissages de base ont toujours été au cœur de ses préoccupations.

A.L.F.A existant depuis 1986, nous avons construit et défendu avec Danielle Colombel les principes fondateurs des ateliers de formation de base (AFB) :

- ✓ Principe de non exclusion des publics ;
- ✓ Principe de l'adaptation de la formation à la personne ;
- ✓ Principe de mixité des publics ;
- ✓ Principe d'accueil de proximité ;
- ✓ Principe de prise en charge de l'apprenant dans sa globalité.

A ce jour, nous assistons, hélas, à une

certaine remise en cause de ces principes : disparition de la mixité des publics du fait des contraintes des dispositifs, exclusion de certains publics...

Danielle Colombel a impulsé la professionnalisation des formateurs concernés : formation de formateurs, pluridisciplinarité dans le cadre des ateliers : interventions d'orthophonistes, d'animateurs d'ateliers d'écriture, d'artistes... Dans l'approche pédagogique, la prise en compte des savoirs aussi bien pratiques que des apprenants a toujours été primordiale. Les dispositifs sont dorénavant cadrés, professionnalisés, mais - revers de la médaille ? -, aujourd'hui, l'apprenant, l'humain ne semble plus être au centre des dispositifs. Les contraintes administratives seraient-elles donc devenues prioritaires ?

Pour l'avenir, nous souhaitons vivement que puisse, de nouveau, se développer un espace permanent de formation ouvert à tous, et pas seulement à visée

professionnelle, dans une perspective d'éducation citoyenne, faisant ainsi perdurer nos valeurs d'éducation populaire communes.

Si Danielle Colombel souhaite nous rejoindre pour d'autres innovations, elle est attendue et bienvenue à A.L.F.A...

Pour l'équipe d'A.L.F.A
Mauricette Perly
Directrice



« Il n'est rien de constant si ce n'est le changement » - Bouddha

Il y a une dizaine d'années, peu de temps après mon arrivée au sein du Conseil Régional, il m'a été possible de devenir la personne ressource « illettrisme » au sein de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

Ayant été amenée en tant qu'amie, à partager depuis plus de 20 ans, cette passion pour la lutte contre l'illettrisme que Danielle sait si bien transmettre à tout son entourage, il m'a semblé évident de saisir cette opportunité pour apporter à mon tour ma contribution en faveur de l'accès pour tous à l'éducation de base sur le territoire haut-normand.

La Région s'impliquant vivement dans

cette démarche, en inscrivant depuis de nombreuses années, dans son programme de formation professionnelle, des actions sur les savoirs de base à destination des demandeurs d'emploi, il a fallu élargir notre collaboration pour proposer de nouvelles réponses à d'autres besoins.

Le travail partenarial mené dans le cadre du Plan d'Action Régional en faveur de l'Education de Base a permis ainsi de lancer des campagnes de communication sur ce thème, notamment à destination du monde économique et d'inscrire cet axe dans les conventions de tous les contrats d'objectifs.

Si le hasard a voulu que l'une et l'autre

nous passions la main quasiment en même temps, nous savons néanmoins toutes les deux que, d'ores et déjà, les relais sont pris dans nos institutions respectives pour que ce travail, qui reste une préoccupation majeure dans notre région, se poursuive.

Francine Isaac
Déléguée Formation Emploi
Conseil Régional



Animer une politique régionale de lutte contre l'illettrisme ne doit pas être une mince affaire... car au-delà d'un engagement militant humaniste, c'est l'émergence d'une responsabilité collective vers l'action et la mise en synergie des actions, portées tant par les pouvoirs publics que par l'ensemble des acteurs oeuvrant pour l'accès de tous à l'éducation de base, qu'il faut être en capacité de conduire et de réussir.

Le départ en retraite de Danielle Colombel, dont l'investissement, l'énergie et la pugnacité a imprégné la politique Haut Normande de lutte contre l'illettrisme, me donne l'occasion de dire combien contribuer à la mise en œuvre de cette politique a été pour moi impliquant et passionnant.

Au fil des années... j'ai échangé et travaillé avec beaucoup de partenaires et

d'institutions sur les champs d'intervention de la lutte contre l'illettrisme.

Mais dans « mon histoire », la participation à l'élaboration du cahier des charges, aux audits d'évaluation du label régional « Ateliers de Formation de Base » pilotés par Danielle Colombel avec l'appui et l'expertise pédagogique du Centre de Ressources Illettrisme, ainsi que le suivi des actions et activités de ces AFB pour le compte de l'Etat en Seine Maritime (ex DDTEFP), a été une expérience professionnelle et humaine plus particulièrement riche de sens et d'apports dans mes fonctions de technicien de terrain.

Issu d'une politique régionale volontariste de construire une offre de formation de proximité et adaptée pour l'accès de tous les publics à la lecture, l'écriture et aux compétences de base, le réseau des Ateliers de Formation de Base, portés par des organismes de

formation labellisés doit son professionnalisme et sa reconnaissance à des hommes et femmes engagés.

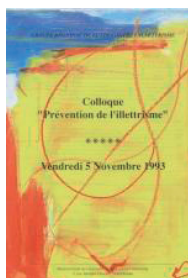
Prendre en compte les besoins, les attentes, les potentiels mais aussi les limites des publics accueillis, savoir écouter, établir une relation de confiance, remettre en cause chaque fois que nécessaire ses analyses, ses jugements, ses actes pédagogiques, se garder des préjugés, convaincre et parfois lutter pour défendre ses convictions... Voilà ce que j'ai retenu.

Christine Cosme
Chargée d'animation territoriale
(DIRECCTE) - Référente illettrisme pour la Seine-Maritime, aujourd'hui à la retraite

Quelques idées de lecture haut-normandes...

Les productions régionales

Les actes de colloques



Actes du Colloque «Prévention de l'illettrisme»

Ce colloque est la première journée régionale de sensibilisation à la prévention de l'illettrisme organisée par le GRLI* (Groupe Régional de Lutte contre l'Illettrisme) et plus particulièrement de la MADLI* (Mission d'Aide aux Dispositifs de Lutte contre l'Illettrisme).

Ce document n'existe pas en version numérique. Il est disponible en version papier au centre de documentation de CREFOR .



Actes du Colloque «L'apprentissage du français»

Ce colloque sur « l'apprentissage du français » a été l'occasion de réaffirmer l'importance de la langue française comme lien de cohésion dans notre pays, avec en toile de fond les enjeux de la francophonie, ainsi que le droit à l'éducation tout au long de la vie tel que réitéré lors de la Conférence Internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes à Hambourg en juillet 1997.

Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>



Actes du Colloque «Droit et accès à l'éducation de base pour tous tout au long de la vie»

Le GRLI* a organisé à ROUEN, à la Halle aux Toiles, place de la Hasute Vieille Tour, les 14 et 15 novembre 2000 , un colloque sur le thème du droit et de l'accès à l'éducation pour tous, tout au long de la vie .

Ce document est disponible en version papier au Centre de documentation de Crefor.

*Cette structure n'existe plus, ses missions sont reprises par le pôle lutte contre l'illettrisme du CREFOR

Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>



Actes du Colloque «de la liberté...au risque d'apprendre»

Le Préfet de Région Haute-Normandie, en partenariat avec le Centre Ressources Illettrisme de Haute-Normandie a organisé un colloque intitulé « De la liberté ...au risque d'apprendre, vers une autre conception de l'illettrisme » le Mercredi 10 décembre 2003.

Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>



Actes du Colloque « Compétitivité des entreprises et formation de base des salariés»

Le Préfet de Région Haute-Normandie, en partenariat avec le Centre Ressources Illettrisme de Haute-Normandie a organisé un colloque intitulé « Compétitivité des entreprises et formation de base des salariés» le 13 décembre 2006.

Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>

Les Recherches/Actions



«Dessine-moi un AFB...»

Dirigée par Francis ANDRIEUX de l'Université de Strasbourg, cette recherche-action animée par le GRLI sur le thème de la formalisation des pratiques des formateurs du réseau des AFB s'est terminée avec la parution d'un ouvrage édité par le GRLI : «Dessine-moi un AFB». Elle a mis à contribution 3 organismes de formation du réseau : Education et Formation, Forjecnor 2000 et l'AAFTE.

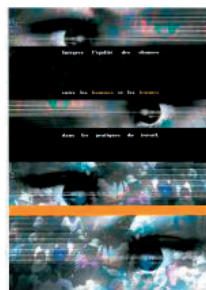
Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>



«Une démarche d'évaluation des apprentissages en Ateliers de Formation de Base»

Cette recherche, débutée en 2000, aboutit en 2003 à la proposition au réseau ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la formation concernés par la thématique d'une démarche d'évaluation fondée sur une approche constructiviste, pour une pratique de l'évaluation véritablement intégrée à l'apprentissage.

Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>



«Intégrer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les pratiques du travail »

Cette recherche, aboutit fin 2004, a été initiée par les réseaux de l'espace Régional Emploi Formation (CREFOR) de Haute-Normandie.

Ce document se veut un outil de réflexion et d'action.

Outil de réflexion parce qu'il propose des éléments pour comprendre les mécanismes à l'oeuvre dans les discriminations fondées sur le sexe.

Outil d'action car il propose des pistes d'intervention pour intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>



Illettrisme et orthographe

La recherche action « illettrisme et orthographe » qui s'est déroulée courant 2008-2009 a été menée par des formateurs du réseau des Ateliers de Formation de Base de Haute Normandie dont Frédéric BOTTOIS, Catherine CHESNEL, Françoise FUNKIEWIEZ autour d'un expert scientifique Claude GRUAZ ancien directeur de recherche au CNRS. Elle a été coordonnée par le pôle « lutte contre l'illettrisme » du CREFOR.

Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>



kit du praticien : « La lecture comme moyen de prévention de l'illettrisme en milieu rural »

La Haute-Normandie a choisi de porter la pratique : « La lecture comme moyen de prévention de l'illettrisme en milieu rural » et vise à approfondir des liens entre les acteurs concernés et à analyser leurs actions en mettant en exergue la lecture auprès de publics divers sur 5 sites ruraux différents. Les actions retenues ont toutes pour double objectif de permettre l'accès au livre et de faire lire dans la démarche du livre/plaisir.

Téléchargeable sur le site Internet du CREFOR : <http://crefor-hn.fr>



Pôle Lutte contre l'illettrisme

98, avenue de Bretagne
Immeuble «Normandie 1»
BP 1152
76176 ROUEN Cedex 1



02.32.18.49.30



elise.dehays@crefor-hn.fr

Retrouvez-nous sur :
<http://www.crefor-hn.fr>

Directeur de publication :

Luc Chevalier, directeur du CREFOR

Comité de rédaction :

Responsable du pôle «lutte contre l'illettrisme» :

Jean-Philippe Mercier

Documentaliste :

Elise Dehays

Chargée de prévention :

Aïcha Talbi

Chargée de mission illettrisme auprès du Préfet de Région & de l'ANLCI :

Catherine Belmans

avec l'aimable participation de Danielle Colombel



Ce numéro a été réalisé par le pôle lutte contre l'illettrisme du CREFOR
Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs

Conception maquette : Elise Dehays
Réalisation : Agnès Ercosman

ISSN 1776-0976